

Un dispositif financier attractif pour accompagner les projets créateurs d'emplois

Les aides disponibles

- ❖ **Un fonds de subvention de 200 000 €**
 - ❑ **5 000 € de subvention par emploi créé.**
 - ❑ Minimum de 2 créations d'emplois
 - ❑ Plafond de 35 000 € par projet (7 emplois)

Les critères d'éligibilité

Les projets sont soumis aux critères d'éligibilité suivants :

- ❑ **Géographique** : PME implantées ou en cours d'implantation dans l'ensemble du département de la Somme.
- ❑ **Activité** : tous les secteurs d'activité (hors agences d'intérim, grande distribution, professions libérales, intermédiaires financiers et assurances)
- ❑ **Nature du projet** : projets de développement générateurs **d'au moins 2 créations nettes d'emplois en CDI et/ou CDD de 12 mois et plus dans les 2 ans.**

Les objectifs du dispositif

Orange s'engage aux côtés des acteurs économiques **du département de la Somme** : il propose un **dispositif de revitalisation** visant à soutenir la création de **40 emplois pérennes d'ici février 2029.**

Comment se déroule l'accompagnement ?

- ❑ Un consultant Alixio Revitalia vous accompagne tout au long du processus :
 - Première prise de contact
 - Validation de l'éligibilité
 - Analyse et formalisation de votre projet
 - Interface avec les différents acteurs du dispositif
 - Suivi du bon déroulé de la prestation et des créations d'emplois
- ❑ Les projets éligibles seront présentés en Comité d'Engagement de la Convention de Revitalisation Orange qui statuera sur l'octroi, les modalités et le montant des aides attribuées.

Le périmètre d'intervention



Département de la Somme

La revitalisation, qu'est-ce que c'est ?

Dans le cadre de la loi de cohésion sociale adoptée en 2005, les groupes de plus 1000 salariés procédant à des restructurations affectant leur bassin d'emplois sont assujettis à une obligation de revitalisation de leur territoire.

Cette obligation vise à en compenser les impacts, en soutenant le développement ou l'implantation sur le territoire de PME et de projets créateurs d'emplois.

Le cumul des aides

Les aides octroyées dans le cadre d'un dispositif de revitalisation sont des fonds privés. A ce titre, elles sont cumulables avec d'autres financements complémentaires, sollicités dans le cadre de vos projets avec des partenaires bancaires, des organismes publics et privés.

Qui contacter ?

Colombe BULTE
0623336760
colombe.bulte@alixio.fr

Junie AUGUSTE
07 78 55 49 39
junie.auguste@alixio.fr